



## Communiqué

### Conditions de travail: les infractions augmentent, comme le besoin d'information

**En 2022, l'Inspection du travail Lausanne a réalisé 465 contrôles sur les conditions de travail dans les entreprises lausannoises. Elle constate une augmentation des infractions, avec notamment 33% des cas qui concernent des infractions graves à la législation. Par ailleurs, plus de 2400 personnes ont sollicité la permanence en droit du travail, principalement pour des questions sur la fin des rapports de travail ou le paiement du salaire.**

Durant l'année 2022, l'Inspection du travail Lausanne (ITL) a procédé à 465 contrôles dans les entreprises lausannoises, dont 120 menés au premier semestre en lien avec les mesures COVID. Les autres contrôles touchaient à l'application de la loi sur le travail (LTr) et la loi sur l'assurance accident (LAA). Ils ont concerné plusieurs secteurs: hôpitaux, pharmacies, boulangeries, rédactions de journaux ou encore garages. Dans 33% des cas, l'ITL a constaté des infractions graves. Elle a également rendu une vingtaine de décisions sur des infractions signalées après un avertissement, principalement lors de dépassements récurrents de la durée du temps de travail ou de mesures de protection de la santé insuffisantes. En outre, quatre situations ont fait l'objet de dénonciations pénales. L'ITL constate une augmentation de la gravité des infractions.

En parallèle, l'ITL a mené une campagne spécifique sur l'utilisation des produits chimiques dans les entreprises, en lien avec l'action prioritaire «Protection de la santé et produits chimiques sur le lieu de travail» définie par le Secrétariat d'état à l'économie (SECO) et les inspections du travail. Les contrôles ont concerné le domaine du nettoyage (*facilities services*). Selon les constats, les entreprises concernées ont reçu un rappel des dispositions légales et des recommandations en matière de protection de la santé et de gestion des produits. «Nous informons systématiquement les partenaires sociaux de la branche concernée lors du lancement d'une campagne et leur transmettons la synthèse à la clôture. Celle-là sera disponible au 1<sup>er</sup> trimestre 2023», explique Laurent Mettraux, chef de l'Inspection lausannoise du travail.

#### Un besoin croissant de s'informer

«Notre objectif principal est d'informer et renseigner le plus largement sur la législation et les règlements en vigueur», rappelle Laurent Mettraux. En 2022, plus de 2400 personnes ont sollicité la permanence en droit du travail pour s'informer principalement sur la fin des rapports de travail ou le paiement du salaire. Le site internet a, de son côté, vu le nombre de consultations augmenter de plus de 45% pour atteindre un total de près de 315'000 visites. Parmi les thèmes recherchés : le droit aux vacances, le calcul du salaire et la résiliation immédiate du contrat de travail. Le téléchargement de modèles de lettres a également particulièrement été sollicité, tant par les entreprises que par les personnes salariées. «La mission de l'ITL est primordiale. Faire connaître largement et veiller au respect des règles en matière de droit du travail font partie des engagements forts de la Municipalité en faveur de meilleures conditions de travail», affirme Émilie Moeschler, conseillère municipale en charge des sports et de la cohésion sociale.

En 2023, l'ITL mènera des contrôles sur les conditions de travail au sein des régies immobilières, des banques, des centres de fitness, des centres d'analyses médicales, des établissements de soins ou encore les grands magasins. Elle poursuivra également sa campagne sur l'utilisation des produits chimique, cette fois au sein des hôtels lausannois et des entreprises proposant des solutions d'épilation définitive.

Site internet de l'Inspection du travail : [www.lausanne.ch/itl](http://www.lausanne.ch/itl)

La Municipalité de Lausanne

**Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :**

- **Émilie Moeschler, conseillère municipale, Direction des Sports et de la cohésion sociale, tél. +41 21 315 42 00**
- **Laurent Mettraux, chef de l'Inspection du travail Lausanne, tél. +41 315 76 81**

Lausanne, le 26 janvier 2023